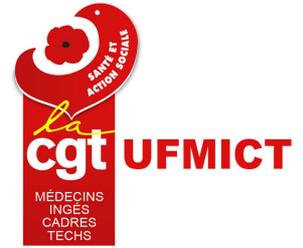




Fédération de la Santé et de l'Action Sociale



## ORTHOPHONISTES

**VENDREDI 13 MARS MANIFESTATION NATIONALE  
AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PARIS**

***RECONNAISSANCE DU NIVEAU D'ÉTUDES, DE QUALIFICATION  
OUVERTURE DE NEGOCIATIONS SALARIALES***

Alors que sous la pression des professionnels avec leurs organisations syndicales, le ministère avait proposé de réaliser à la fin de l'été un état des lieux officiel de la situation des orthophonistes dans les hôpitaux, les orthophonistes se sont mobilisés le 22 décembre 2014 et obtenus d'être reçus au cabinet de Marisol Touraine.

**Pour Rappel :** alors que le diplôme national d'orthophoniste est délivré à Bac + 4 années d'études depuis 1986 puis Bac + 5 années depuis 2013, les orthophonistes hospitaliers sont rémunérés sur des grilles de salaire correspondant à une reconnaissance à Bac + 2 années.

**Conséquences :** N'étant pas reconnus à la hauteur de leur qualification, de très nombreux orthophonistes quittent l'hôpital public, conduisant dans certains établissements à une disparition complète de ce service public de santé.

Il s'agit donc d'une remise en cause directe de l'accessibilité aux soins d'orthophonie pour les patients, mais aussi d'une remise en cause de la formation des étudiants orthophonistes avec la disparition à terme des lieux de stages dans les hôpitaux.

Si, demain, il n'y avait plus d'orthophonistes dans les établissements publics hospitaliers, c'est l'ensemble de la profession qui en subirait les conséquences.

Après deux ans de lutte, les orthophonistes ont démontré une grande détermination et une réelle patience en vue de l'ouverture des négociations, en étayant un argumentaire sur la réalité de la situation.

Aujourd'hui, le ministère ne répond plus, marquant ainsi son refus d'ouvrir des négociations pour la revalorisation des salaires des orthophonistes salarié-e-s.

Et pour cause, le ministère n'a pas de réels arguments à opposer devant le décalage flagrant entre le niveau de qualification des orthophonistes et leur rémunération !

Si ce n'est la réduction des budgets hospitaliers et des coûts salariaux inscrits dans la droite ligne de la loi HPST que la ministre veut accélérer avec son projet de Loi Santé.

**Face à ce blocage, il y a urgence à se mobiliser !**

## **Pour l'ouverture de négociations salariales reconnaissant les qualifications des orthophonistes**

- **Pour le maintien et le développement des prises en charge orthophoniques dans le Service Public Hospitalier sur tout le territoire**

Alors que de nombreux soutiens nous parviennent chaque semaine, La CGT, appelle toutes et tous les orthophonistes à :

- poursuivre les différentes démarches auprès des élus, des présidents de CME, des directeurs d'hôpitaux... pour qu'ils prennent position (motion, courrier...
- participer à la

### **MANIFESTATION NATIONALE A PARIS**

**VENDREDI 13 MARS 2015**

**AU MINISTERE DE LA SANTE**

à l'appel de l'intersyndicale CGT, FNO, FOF, UNADREO, CFTC, FO, SUD UNSA

*La Fédération CGT de la santé et de l'action sociale a déposé un préavis de grève spécifique pour ce jour-là couvrant tous les orthophonistes.*

Montreuil, le 24 février 2015

#### **Fédération de la santé et de l'Action Sociale**

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 / 87 57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

**Site internet** : [www.sante.cgt.fr/](http://www.sante.cgt.fr/) • **e-mail** : [sg@sante.cgt.fr](mailto:sg@sante.cgt.fr) / [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)